



Bruxelles, le 14 décembre 2022

CM 5842/2/22
REV 2

Dossiers interinstitutionnels:

2022/0369(APP)
2021/0433(CNS)
2022/0295(NLE)
2022/0414(NLE)

PROCED
BUDGET
FISC
ECOFIN

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: soledad.bernabe-casado@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 42 70

Objet:

1. Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027
 - *Adoption*
 - *Dérogation au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 du TFUE sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE*
2. Directive du Conseil visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union
 - *Adoption*
 - *Approbation de la déclaration du Conseil*
3. Décision d'exécution du Conseil relative à des mesures de protection du budget de l'Union contre les violations des principes de l'État de droit en Hongrie
 - *Adoption*
4. Décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie
 - *Adoption*

Lancement d'une procédure écrite

Prolongation du délai jusqu'au 15 décembre 2022, 12 heures (heure de Bruxelles)

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 12 décembre 2022 de recourir à la procédure écrite, **les délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour:**

1. a) adopter le **règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027**, dont le texte figure dans le document 14471/1/22 REV 1 + REV 2 (de);

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- b) déroger, sur la base de l'article 3, paragraphe 3, deuxième alinéa, du règlement intérieur du Conseil, au délai de huit semaines visé au premier alinéa dudit article, vu l'urgence de la question exposée dans le préambule de l'acte législatif.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

2. a) adopter la **directive du Conseil visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union**, dont le texte figure dans le document 8778/22;

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

- b) approuver la **déclaration du Conseil** qui l'accompagne, dont le texte figure dans le document 15349/22 + COR 1, à inscrire au procès-verbal du Conseil.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

3. adopter la **décision d'exécution du Conseil relative à des mesures de protection du budget de l'Union contre les violations des principes de l'État de droit en Hongrie**, dont le texte figure dans le document 14247/22;

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

4. adopter la **décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Hongrie**, dont le texte figure dans le document 15447/22 + ADD1.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses des **délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le mercredi 15 décembre 2022 à 12 heures (heure de Bruxelles)**, et être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: ecofin2a@consilium.europa.eu, ecofin2b.taxpolicy@consilium.europa.eu et ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu.